

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

VENTES

- ✚ Ventes d'immeubles à usage d'habitation ou professionnel, appartements, villa propriétés : 6%
- ✚ Ventes de terrains : 8 %
- ✚ Immobilier commercial : 15 %

LOCATIONS

- ✚ **Location vide ou meublée :**
 - Honoraires à la charge du locataire :**
 - Pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail : 10 € / m² de surface habitable.
 - Pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € / m² de surface habitable.
 - Honoraires à la charge du bailleur :**
 - Idem honoraires charges locataire
 - + Honoraires d'entremise et de négociation : 10 % du montant du loyer charges comprises.
- Modification du bail en cours à la demande du locataire : 250 € TTC**

COMMERCES

- ✚ 10 % HT du droit au bail à la charge du preneur.
- ✚ 15 % HT du loyer annuel HT pour la rédaction du bail.
- ✚ Avenant au bail commercial ou renouvellement : 350 € HT

BUREAUX

- ✚ 15 % HT du loyer annuel à la charge du bailleur.
- ✚ 15 ht du loyer annuel à la charge du preneur.

ESTIMATIONS

- ✚ 300 € TTC pour un appartement.
- ✚ 500 € TTC pour une propriété.